

Ministry of Education
Minister Responsible for
Early Years and Child Care
Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation
Ministre responsable de la
Petite Enfance et de la Garde d'enfants
Édifce Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2



Le 16 juin 2017

Madame, Monsieur,

Je tiens une nouvelle fois à vous remercier de votre collaboration, de vos efforts soutenus et de votre dévouement en ce qui a trait aux services de garde d'enfants et aux programmes de la petite enfance de haute qualité offerts aux enfants et aux familles de l'Ontario.

Le système de la petite enfance et des services de garde d'enfants est en pleine évolution. Le 12 juin dernier, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants ont signé un document historique, le *Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants*.

Ce cadre multilatéral constitue un point d'ancrage qui permettra aux gouvernements d'élaborer une vision commune à long terme suivant laquelle tous les enfants au Canada pourront bénéficier de l'environnement enrichissant qu'offrent des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de qualité. Les principes qui y sont énoncés prévoient, entre autres, d'accroître la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité, la souplesse et l'inclusion, en accordant une attention particulière aux familles qui ont le plus besoin de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Pour en savoir plus, veuillez consulter le [communiqué sur le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants](#).

Les principes fondamentaux du cadre multilatéral reflètent l'engagement de l'Ontario d'offrir un système de la petite enfance et des services de garde d'enfants adapté aux besoins des familles, de grande qualité, accessible et intégré. Ce cadre donnera à la province la flexibilité dont elle a besoin pour poursuivre son cheminement vers la modernisation de ses services de garde d'enfants.

.../2

ONTARIO
015010

Par ailleurs, c'est avec grand plaisir que je vous annonce aujourd'hui la conclusion de l'*Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, qui constitue une prochaine étape cruciale en vertu du *Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants*. Cet accord a été négocié avec nos partenaires fédéraux et élaboré à partir des priorités énoncées dans le *Cadre stratégique renouvelé pour la petite enfance et les services de garde d'enfants de l'Ontario*, que nous avons récemment publié. L'Ontario est la première instance à signer un accord bilatéral avec le gouvernement du Canada, et cet accord a été possible grâce aux commentaires que nous avons recueillis lors des séances d'engagement collectif organisées à l'automne/hiver 2016-2017. Je tiens à souligner une fois de plus que nous vous sommes reconnaissants du rôle essentiel que vous avez joué dans ce processus. Depuis plusieurs années, vous nous aidez à transformer le système, et nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre cette collaboration fructueuse.

Aux termes de cet accord bilatéral triennal, un investissement de 435 millions de dollars sera octroyé afin d'accroître l'accessibilité, l'abordabilité et l'inclusion des services de garde d'enfants agréés de haute qualité et d'offrir aux jeunes enfants des occasions d'apprentissage de qualité. De façon plus spécifique, cet accord comprend trois priorités d'investissement clés :

1. Soutenir l'accès des enfants et des familles à des services de garde d'enfants abordables et de haute qualité
 - Un investissement de 100 millions de dollars sera alloué aux gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et aux conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS), en vue de soutenir les services de garde d'enfants réglementés.
 - Un minimum de 80 % des fonds seront octroyés pour appuyer l'accès à des services de garde d'enfants de qualité et abordables par l'intermédiaire de subventions accrues et de fonds d'immobilisation destinés aux services de garde d'enfants en milieu communautaire pour les enfants de 0 à 6 ans.
 - Un maximum de 20 % des fonds seront octroyés pour appuyer l'accès à des services de garde d'enfants abordables en fonction des priorités locales.
2. Renforcer les centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille
 - Un investissement de 39,96 millions de dollars sera alloué aux GSMR/CADSS, afin de procéder à l'élargissement des centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille et de soutenir ainsi l'accès à des services de la petite enfance gratuits et de haute qualité.

3. Offrir des occasions de formation et de développement professionnel de haute qualité à la main-d'œuvre affectée à la petite enfance et aux services de garde d'enfants
 - Un investissement de 5 millions de dollars sera octroyé en vue de soutenir des approches novatrices donnant accès à des occasions de formation et de développement professionnel de haute qualité à la main-d'œuvre affectée à la petite enfance et aux services de garde d'enfants. Cela comprend :
 - une somme de 2 millions de dollars pour augmenter le nombre d'employés bénéficiant du Programme de formation complémentaire des éducatrices et éducateurs de la petite enfance;
 - une somme de 3 millions de dollars pour établir de tout nouveaux centres d'excellence régionaux.

Les investissements convenus en vertu de l'*Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants* s'alignent sur le *Cadre stratégique renouvelé pour la petite enfance et les services de garde d'enfants de l'Ontario*. Comme vous le savez déjà, les sept domaines d'action clés sont les suivants :

1. Accroître l'accessibilité aux programmes et aux services pour la petite enfance et la garde d'enfants
2. Assurer un système de garde d'enfants et de la petite enfance plus abordable
3. Définir une stratégie de formation de la main-d'œuvre en petite enfance
4. Établir une définition provinciale du concept de qualité dans le secteur de la petite enfance
5. Introduire une approche inclusive pour les milieux de la petite enfance et de la garde d'enfants
6. Créer une stratégie de mesure des résultats
7. Accroître la sensibilisation du public au système de services de garde d'enfants et de la petite enfance de l'Ontario

Pour en savoir plus sur ces domaines d'action prioritaires, veuillez consulter le [Cadre stratégique renouvelé pour la petite enfance et les services de garde d'enfants de l'Ontario \(2017\)](#).

Le ministère de l'Éducation communiquera bientôt des renseignements plus détaillés sur l'*Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants* à ses partenaires. Il continuera également de travailler en étroite collaboration avec vous pour mettre en œuvre sa vision d'un système de la petite enfance et des services de garde d'enfants accessible, abordable, adapté et de haute qualité.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre responsable de la Petite Enfance et de la Garde d'enfants,

A handwritten signature in black ink, reading "Indira Naidoo-Harris". The signature is written in a cursive, flowing style.

Indira Naidoo-Harris